

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ALMA

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ALMA, TENUE LE LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017 À 18 H 30 À LA SALLE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, 140, RUE SAINT-JOSEPH SUD.

SONT PRÉSENTS : Monsieur le maire Marc Asselin,
Messieurs les conseillers : Lucien Boily,
Jocelyn Fradette, Gilles Girard, Frédéric
Tremblay, Gino Villeneuve et Alain Fortin.

ABSENCE MOTIVÉE : Madame la conseillère Sylvie Beaumont.

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARC ASSELIN.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Sylvain Duchesne, directeur
général, et monsieur Jean Paradis,
greffier.

La séance est ouverte à 18 h 30 et les membres du conseil présents déclarent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance dans les délais impartis.

ENTENTE INTERMUNICIPALE – MUNICIPALITÉ DE SAINT-HENRI-DE-TAILLON – DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE RELATIVE À L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET PRÉVOYANT LA FOURNITURE DE SERVICES – CHEMIN DU DOMAINE-RENAUD

444-26-2017

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon, dans le cadre des travaux de prolongement de son réseau d'eau potable dans le secteur Pointe-Wilson et Domaine-Renaud, offre de réaliser les travaux de prolongement du réseau d'eau potable, de prendre en charge et de desservir les propriétés sur un tronçon de 650 mètres du chemin du Domaine-Renaud situé sur le territoire de la Ville d'Alma;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Alma a organisé une séance de consultation publique tenue le 29 août 2017, où la Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon a présenté son projet ainsi que les coûts afférents aux propriétaires concernés;

CONSIDÉRANT QUE ces derniers ont accepté le projet soumis par une large majorité;

CONSIDÉRANT le projet d'entente intermunicipale intervenue pour que la Ville d'Alma délègue sa compétence en matière d'alimentation en eau potable à la Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon sur ce tronçon du chemin du Domaine-Renaud;

il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Boily,
appuyé par monsieur le conseiller Gilles Girard,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser Monsieur le Maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville d'Alma, l'entente intermunicipale intervenue avec la Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon concernant la délégation de compétence relative à l'alimentation en eau potable et prévoyant la fourniture de services sur un tronçon de 650 mètres sur le chemin du Domaine-Renaud situé sur le territoire de la Ville, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

445-26-2017

Aucune question n'est posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 35.


 greffier


 maire